

ECLAIRAGE PUBLIC

INFO COMMUNALE

Comme vous vous êtes aperçus, nous n'avons pu mettre en place l'extinction des éclairages publics comme prévu début novembre.

La raison en est que nous devons effectuer des modifications techniques sur nos installations. Courant décembre la société CITEOS qui gère nos armoires de commande va changer les 11 horloges qui permettent de programmer les durées d'allumage.

L'extinction complète de 23h00 à 05h00 sera effective à partir de début janvier, dans tous les quartiers de la commune, hormis dans le haneau du CFH, actuellement en zone de test.

Nous vous informerons régulièrement des modifications que nous allons effectuer afin de réduire notre consommation d'électricité.



BAILLET EN FRANCE

Prévention des cambriolages, vols

La période de fin d'année est propice aux cambriolages, à la tombée de la nuit ou durant votre absence.

Si l'un des moyens de s'en prémunir est la pose d'un dispositif d'alarme, des petits gestes simples du quotidien peuvent parfois être utiles.

Soyez prévoyant, vigilant et ne commettez pas d'imprudence.

- Vérifiez les fermetures de vos portes, fenêtres, accès, tant en journée que la nuit. Il arrive fréquemment que les auteurs profitent de l'ouverture de portes non verrouillées, de fenêtres ouvertes pour s'introduire chez vous.

- Si vous le pouvez, transférez vos appels du téléphone fixe sur vos portables

- Ne laissez pas d'objets visibles dans votre véhicule (une mallette ordinateur, un téléphone portable, un portefeuille, de l'outillage..)

- Créez l'illusion d'une présence dans votre habitation (programmeur de lumière, télévision, radio..)

- Cachez vos bijoux, vos valeurs dans des lieux sûrs (non dans la table de chevet ou dans le premier tiroir de la commode, ni en décoration sur un meuble)

- Alertez la gendarmerie lorsque vous voyez des personnes ou des véhicules suspects dans votre quartier ou encore des démarcheurs non autorisés par la mairie... (relevez les plaques d'immatriculation des véhicules)

Si malheureusement, vous êtes victime d'un vol, ne touchez à rien et contactez immédiatement le 17. Des gendarmes pourront faire des constatations, relever des empreintes ou des traces ADN.

Vous pouvez signaler vos départs en vacances soit en remplissant le formulaire « opération tranquillité vacances » soit à la gendarmerie, soit en ligne via le site servicepublic.fr en utilisant un compte FranceConnect. Les inscriptions « OTV » réalisées sur le site sont directement transmises sur nos applications et visibles sur une cartographie.

Conseils pour se prémunir des vols à la fausse qualité :

Soyez vigilant lorsque des personnes (employés du gaz, des eaux, des policiers ou de gendarmes même en uniformes) se présentent chez vous pour vous informer de fuites diverses, de l'arrestation d'auteurs de vols.

Si vous n'avez pas fait appel à leur service, faites des vérifications (appelez la gendarmerie, la mairie ou demandez un autre rendez vous). Ne laissez jamais ces personnes rentrer chez vous et en aucun cas, vous ne leur montrerez vos objets de valeur. Ces personnes peuvent profiter de votre inquiétude, inattention pour vous les dérober.

Contre les cambriolages,

ayez
les **bons**
réflexes!





NON AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Violences faites aux femmes
**BRISONS LE
SILENCE**

APPELEZ LE
3919
Appel anonyme et gratuit

Depuis 1999, le 25 novembre est la journée nationale des violences faites aux femmes.

A cette occasion, il convient de sensibiliser et de mobiliser les personnes ; victimes, témoins, auteurs.

Il est important de repérer les victimes de violences conjugales et de les accompagner.

Les violences conjugales se manifestent à travers des paroles, des comportements et s'exercent sous de multiples formes. Elles peuvent être verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, cyberviolences, féminicides.

Les signes ne sont pas toujours visibles et les victimes n'en parlent pas, du fait de la honte et de la culpabilité ressenties.

Tous, nous pouvons être témoins de ces violences et c'est le devoir de chacun de les assister ou d'alerter les services compétents.

Le rôle de la gendarmerie nationale est essentiel dans l'accueil et l'orientation des victimes de violences. Au sein de chaque unité de France, des militaires sont spécialisés afin de recueillir la parole d'une victime de violences conjugales.

La Gendarmerie Nationale met en relation ces victimes de violences avec d'autres partenaires locaux : intervenantes sociales gendarmerie (ISG), CCAS de BEAUMONT-SUR-OISE, associations spécifiques qui aident les victimes dans les démarches administratives (demande de logement, aide financière, soins médicaux).

Les victimes ont des droits, comment les protéger :

- obtenir une ordonnance de protection par la justice pouvant interdire le rapprochement, attribuer le logement et la garde des enfants

- être assistées par un avocat (aide juridictionnelle)

- être aidées par un service ou une association d'aide aux victimes (CIDFF 95 0130327229 ; contact@cidff95.fr)

- être informées des mesures de protection dont elles peuvent bénéficier : hébergement d'urgence..

- se faire domicilier chez un tiers ou à la gendarmerie.

- les victimes peuvent se voir bénéficier d'un téléphone par la Justice et permettant d'alerter les forces de l'ordre en cas de menaces

Les auteurs peuvent se voir attribuer un bracelet anti-rapprochement.

Toute violation de ces mesures est punie par la loi.

En cas de danger immédiat pour la vie et la sécurité (conjoint armé, menace de mort), appelez la gendarmerie ou la police en composant le 17.

Pour développer une stratégie de protection, consultez le site : arretonslesviolences.gouv.fr où encore le 3919 (numéro national anonyme et gratuit)

Vous êtes témoin ou victime, parlez-en.

**SEJOUR SKI
du 24 février
au 04 mars
2023**

380 €
Le séjour

15 PLACES
Disponibles

Pour les 8/17 ans

SEJOUR SKI A THOLLON LES MEMISES HAUTE SAVOIE Séjour ski Baillet en France

Du 24 Février au 04 Mars 2023

Inscription en Mairie 18 h30 à 20h, le jeudi 15 Décembre 2022

Dossier à récupérer en Mairie dès le 28 Novembre 2022

- La pension complète pour 6 jours
- La location du matériel de ski alpin avec le casque pour 6 jours
- Le forfait de ski : 2 jours débutants et 3 jours grand domaine
- Les cours de ski : 2 moniteurs x 2 heures x 5 jours + passage étoile
- Transport en car au départ de la commune d'Ecouen

